

Franchement, cela fait pitié, et l'on devrait pronulguer une loi qui atteindrait sévèrement les imbéciles vieux jeu, les rétrogrades qui, par leur mauvais exemple, font obstruction dans les voies faciles d'une rapide fortune.

Encaisser toujours et ne déboursier jamais, tout le secret de la prospérité est là.

La dernière affaire de ce genre a été pratiquée par un établissement qui vendait des produits artistiques d'importation. On jugera de l'importance de cet établissement lorsque l'on saura qu'il y avait là environ quatre-vingt employés, tous spécialistes.

Eh bien, les directeurs de cet établissement se sont contentés de donner un à-compte sur la marchandise à la réception, et se persuadent aujourd'hui qu'ils sont quittes envers leurs fournisseurs. Quant aux employés, aux commis des deux sexes qui faisaient le plus bel ornement de la maison, le plus simple, s'est-on dit, est de ne pas les payer du tout.

Remarquons que cette maison n'ouvre aucun compte, qu'elle ne traite que rubis sur l'ongle... avec ses acheteurs et que l'établissement, bien acialandé, est toujours bondé de bons clients. De plus, cette entreprise était privilégiée au point de pouvoir échapper à la loi de fermeture de bonne heure le jour hypothétique on cette loi sera mise en vigueur.

Des ruines autour de cette déconfiture, certes, il y en a, et de profondes. Mais qu'est-ce que cela peut faire aux ingénieux exploitiers des misères des autres.

Les paiements sont suspendus. C'est tout ce que doivent savoir ceux qui comptaient passer à la caisse. Le reste ne les regarde pas. Ce que sont devenus les fonds qui leur étaient destinés, c'est l'affaire de ceux qui s'en sont emparés et cela ne regarde personne autre.

Qu'on laisse donc brailler les commis impayés. C'est bien fait pour eux, d'ailleurs, pourquoi sont-ils si bêtes de se laisser rouler ?

La prospérité individuelle concourt puissamment à la prospérité générale, c'est là une vérité économique que nul ne peut contredire. Donc, plus nous aurons de particuliers riches, plus nous nagerons dans la félicité. Les sources de fortune n'ont aucune influence sur ce résultat.

Aussi nous écriions-nous avec enthousiasme : Hourrah ! pour les malins qui savent faire faillite !

ENVIEUX.

LE DEGEL

Avec le dégel, les rhumes sont à l'ordre du jour. Avec un flacon de *Baume Rhumal* on défie le rhume le plus opiniâtre. Le soulagement est immédiat, la guérison certaine. Procurable dans toutes les pharmacies et épiceries à raison de 25 cents la bouteille.

FABRICATION DE L'EAU-DE-VIE

Pour des raisons que nous serons peut-être appelés à développer plus tard, nous croyons intéressant de donner ici le procédé de fabrication du cognac.

Lorsqu'après la vendange le vin, recueilli dans les tonneaux, donne des indications suffisantes pour juger de son degré de fermentation, on procède à la distillation qui doit fournir cette bonne eau-de-vie si hautement appréciée dans le monde entier.

Voici comment se pratique cette opération dans les principaux chais de Cognac, procédé que l'on peut très facilement imiter ici. Si nous sortions de la routine une bonne fois, peut-être pourrions-nous assurer à l'Etat un revenu nouveau dont le bénéfice nous soulagerait de quelques charges dont le fardeau est bien pesant.

On commence par débonder un tonneau et on le laisse se vider dans un bassin carré en pierre appelé *timbre*. Au moyen d'une pompe, on envoie ce vin dans une urne en bronze appelée *chauffe-vin*. Au moyen d'un robinet, le vin descend ensuite dans une chaudière chauffée à la houille, d'abord très vivement, puis en ralentissant et en réglant le feu. L'opération s'arrête lorsqu'il ne reste plus que le huitième du vin envoyé dans la chaudière.

L'alcool ainsi produit ne donnera le cognac que lorsqu'il aura subi les manutentions suivantes :

D'énormes foudres légèrement coniques, s'élargissant vers la base, ayant environ douze pieds de hauteur sur neuf pieds de diamètre, sont disposés sur deux rangs dont les vastes celliers, au dessous desquels de non moins vaste salles reçoivent les tonneaux remplis d'eaux-de-vie nouvelles. Le plancher de ces salles est percé de trous correspondant à des trous analogues percés dans les foudres. Lorsqu'on veut envoyer de l'eau-de-vie dans l'un de ces trous, on y adapte une longue rigole en bois doublée de cuivre jaune, sur laquelle on place, après les avoir débondés, huit tonneaux pleins, choisis dans un certain ordre, d'après leur provenance. Les huit tonneaux s'écoulent dans le canal, où se fait déjà un mélange qui tombe dans l'ouverture en traversant un filtre en flanelle. Huit autres tonneaux succèdent aux premiers, et ainsi de suite jusqu'à ce que le foudre soit plein, et l'on continue l'opération jusqu'à ce que le cellier soit rempli. Ce premier mélange ne suffirait pas pour égaliser la force et l'arome ; on en fait un second en envoyant dans d'autres foudres placés à l'étage inférieur l'eau-de-vie venant de tous les foudres, après l'avoir filtrée à nouveau à travers des tamis recouverts de pâte à papier. Pour se filtrer, l'eau-de-vie, chassée par la pression due à la